

COMPORTEMENT SUR L'HEURE DU DINER

Dîner à l'école et participer aux activités du midi est un privilège. Pour en profiter, chaque élève doit adopter un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves.

La circulation dans les corridors est interdite sur l'heure du dîner. Lorsqu'un élève se rend à une activité du midi (récupération, atelier, midi-gym, etc.), il doit le faire avec un ton de voix acceptable. Cette règle s'applique également lorsque tu reviens de ton plateau ou lorsque tu te rends à ton autobus.

En cas de non-respect des règles, les interventions suivantes peuvent être appliquées :

- 1re intervention : rencontre avec un éducateur spécialisé et appel aux parents;
- 2e intervention : appel aux parents et retrait des dîners à l'école pour une semaine;
- 3e intervention : appel aux parents et retrait des dîners à l'école pour un mois;
- 4e intervention : appel aux parents et retrait des dîners à l'école pour le reste de l'année.

Les conséquences demeurent à la discrétion de la direction selon la gravité des gestes posés.

Si un parent ne peut être rejoint, l'élève dînera dans un local prévu à cette fin.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer, notamment pour les élèves ayant une limitation physique ou utilisant un transport adapté.